

Notre approche en matière de garantie de prêt

Faites progresser votre entreprise grâce à un levier unique : le prêt garanti.

Les avantages du programme

- un accompagnement personnalisé offert par nos conseillers en financement;
- un rabais variant de 0,30 à 0,60 pour cent sur le taux d'intérêt pour toute la durée de votre prêt;
- la possibilité de faire affaire avec l'institution financière de votre choix;
- une protection contre la hausse des taux d'intérêt.

Des prêts jusqu'à concurrence de 15 000 000 \$ par entreprise

Les sommes peuvent servir à financer des projets tels que :

- l'achat de biens mobiliers (incluant le quota) ou immobiliers;
- les besoins à court terme, par exemple le fonds de roulement;
- l'achat ou le rachat d'intérêts ou d'actions dans une entreprise agricole, ou de biens et services;
- le refinancement d'un prêt;
- des activités à valeur ajoutée pour les produits agricoles de l'exploitation.

Un accompagnement personnalisé

Nous vous offrons la possibilité :

- de vous conseiller dans la réflexion entourant l'élaboration d'un plan d'affaires;
- d'effectuer l'analyse financière de votre projet;
- de vous aider à interpréter vos états financiers;
- de discuter avec vous de vos choix de financement;
- d'échanger avec vous sur les diverses façons de transférer votre entreprise.

Admissibilité

Pour y être admissible, vous devez notamment :

- être majeur et domicilié au Québec;
- être citoyen canadien ou résident permanent;
- présenter des perspectives de rentabilité;
- respecter les normes environnementales établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du *Règlement sur les exploitations agricoles* concernant le bilan de phosphore et les droits d'exploitation.

D'autres conditions sont aussi à respecter selon votre type de projet. Pour plus de détails, référez-vous au programme.

Les étapes pour obtenir une garantie de prêt

1. Appel téléphonique avec la FADQ

Le conseiller vous :

- questionnera pour bien comprendre votre projet dans toutes ses particularités;
- dirigera si nécessaire vers des ressources d'accompagnement pour votre plan d'affaires;
- présentera les produits et services qui correspondent à vos besoins;
- informera des documents à fournir pour procéder à l'analyse de votre demande.

Après avoir reçu tous vos documents et pris connaissance de ceux-ci, le conseiller vous contactera afin de fixer une première rencontre.

2. Première rencontre avec un conseiller

- Visite du site de production (s'il y a lieu).

Le conseiller vous :

- accompagnera dans vos projets d'investissement;
- recommandera des options de financement;
- proposera des scénarios de financement et de prise de garantie(s);
- invitera à contacter ses collègues spécialisés dans les programmes d'assurance et de protection du revenu afin d'évaluer vos besoins.

3. Analyse et traitement du dossier, décision de la FADQ et délivrance du certificat de prêt si acceptation

Le conseiller :

- vous informera du résultat de la décision;
- précisera les conditions de celle-ci;
- transmettra les documents requis;
- se rendra disponible au besoin pour des explications supplémentaires.

Les documents seront déposés dans votre dossier électronique afin que vous puissiez en prendre connaissance et, si nécessaire, ils pourront également vous être transmis par courriel sécurisé.

4. Invitation par votre conseiller à communiquer avec votre institution financière et votre notaire afin d'honorer le certificat de garantie de prêt

En continu, le conseiller sera disponible pour :

- vous soutenir dans l'interprétation de vos états financiers;
- tenir des rencontres supplémentaires afin de faire le point dans votre dossier ou pour obtenir un financement additionnel pour vos autres projets.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions !

Étapes pour obtenir une garantie de prêt

Voici le processus mis en branle lorsque vous communiquez avec nous.

1. Prise de contact

Vous avez un projet d'entreprise agricole et vous souhaitez être appuyé financièrement pour le mettre en œuvre ou le faire progresser. Vous communiquez avec le centre de services de La Financière agricole le plus près de chez vous, où on vous attribuera un conseiller. Son rôle sera de vous écouter, de poser les questions pertinentes pour comprendre votre projet dans toutes ses particularités. Il vous présentera ensuite les produits et services qui correspondent à vos besoins. Il vous renseignera sur la nature des documents à fournir pour procéder à l'analyse de votre demande de garantie de prêt.

Dans un souci de gestion des risques d'entreprise, selon votre type de production, il pourra vous orienter vers ses collègues spécialisés dans les programmes d'assurance et de protection du revenu afin d'évaluer vos besoins.

2. Accompagnement

Le plan d'affaires est l'élément central de votre projet. Il est l'outil regroupant l'ensemble des informations et il permet de présenter votre vision ainsi que, les besoins et les ressources nécessaires à sa réalisation. Il permet aussi de préciser qui sont ou seront vos partenaires. Le plan d'affaires doit faciliter la compréhension de votre projet et refléter vos compétences de gestionnaire en fonction de votre parcours personnel et professionnel.

Vous avez élaboré votre plan d'affaires et vous le présentez à votre conseiller de la FADQ. Son rôle est d'analyser objectivement votre projet sous l'angle financier en fonction des particularités régionales et de ce qui se fait de comparable dans votre secteur de production. Il peut vous aider à bonifier votre projet selon sa nature. Par la suite, il prendra connaissance de vos données et projections financières. Celles-ci devront être réalistes, basées sur vos rendements d'entreprise ou encore sur des moyennes de l'industrie. Il vous recommandera des options de financement en plus de vous soutenir pour l'interprétation de vos états financiers.

3. Suivi

Vous avez obtenu votre garantie de prêt et vous voilà rendu à l'étape de rencontrer votre institution financière afin d'y donner suite. Rapidement, vous recevrez une communication afin de connaître votre satisfaction quant aux produits et services obtenus. Vous pourriez demander une ou plusieurs rencontres pour faire le point dans votre dossier ou pour obtenir un financement additionnel pour vos autres projets.

Le suivi peut prendre plusieurs formes, notamment les suivantes :

- suivi du décaissement du prêt en lien avec l'avancement des travaux;
- échange annuel sur l'appréciation de vos résultats financiers par l'entremise de l'outil d'analyse financière personnalisée;
- suivi de l'évolution de votre entreprise en période de démarrage;
- accompagnement dans le choix et la bonne utilisation des différents outils en matière de gestion des risques, d'assurance et de protection du revenu.